



DELIBERATION n° 48/2026

Le six juillet deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 19

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, J. REYNAUD, A. GARNIER, A. RIGHINI, C. GOY, S. GUINET, N. HUVET, JP MARTINAK, A. PICARD-MASI, M. PRADELS, C. GAGEY, S. LERMIGEAUX-BARBERET,

POUVOIRS : X. MOIROUD à L. MILLARDET, V. BRESSAUD à A. PICARD-MASI, G. MAMY à A. RIGHINI, S. MECHRIR à S. GUINET, E. ROZIER à N. HUVET, V. CABANEL à S. LERMIGEAUX-BARBERET, A. STEINMETZ à C. GAGEY

SECRETAIRE DE SEANCE : Angèle RIGHINI

OBJET : FINANCES - Tarifs de la garderie pour la rentrée 2026/2027

Le Maire demande au Conseil de fixer les tarifs de la garderie municipale pour la rentrée 2026/2027.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs de garderie pour la rentrée 2026/2027, c'est-à-dire :

- Le matin, de 7h30 à 8h30,
- Le midi, de 11h30 à 12h15 et de 13h à 13h30
- Le soir, de 16h30 à 18h30,

à raison de 0,60 € la demi-heure.

Pour causes exceptionnelles (Covid 19 ou autre situation) et dans le cas où le repas à la cantine ne serait pas assuré par la commune, le prix de la garderie de 11h30 à 13h30 sera facturé 2,40 €.

Ajoute que toute demi-heure commencée sera due.

Le Maire,
Lionel MILLARDET

